

# RAPPORT

---

# DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-neuvième session  
8 avril 2022

---



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

## CONSEIL

### (à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence)

*Président indépendant du Conseil: M. Hans Hoogeveen*

Afghanistan <sup>2</sup>	Cameroun <sup>4</sup>	France <sup>4</sup>	Mexique <sup>1</sup>
Afrique du Sud <sup>2</sup>	Canada <sup>1</sup>	Guatemala <sup>4</sup>	Nicaragua <sup>3</sup>
Angola <sup>1</sup>	Chili <sup>3</sup>	Guinée <sup>1</sup>	Pakistan <sup>2</sup>
Arabie saoudite <sup>2</sup>	Chine <sup>3</sup>	Guinée équatoriale <sup>3</sup>	Pérou <sup>3</sup>
Argentine <sup>1</sup>	Congo <sup>3</sup>	Inde <sup>2</sup>	Philippines <sup>3</sup>
Australie <sup>2</sup>	Costa Rica <sup>1</sup>	Indonésie <sup>3</sup>	Qatar <sup>1</sup>
Bahamas <sup>1</sup>	Égypte <sup>2</sup>	Israël <sup>6</sup>	République de Corée <sup>3</sup>
Bangladesh <sup>3</sup>	Érythrée <sup>2</sup>	Italie <sup>7</sup>	Soudan <sup>5</sup>
Bélarus <sup>3</sup>	Espagne <sup>3,9</sup>	Japon <sup>3</sup>	Suède <sup>2</sup>
Belgique <sup>1</sup>	États-Unis d'Amérique <sup>1</sup>	Koweït <sup>3</sup>	Tunisie <sup>2</sup>
Bosnie-Herzégovine <sup>3</sup>	Éthiopie <sup>3</sup>	Luxembourg <sup>4</sup>	Zimbabwe <sup>1</sup>
Brésil <sup>1</sup>	Fédération de Russie <sup>4</sup>	Malaisie <sup>2,8</sup>	
Burkina Faso <sup>1</sup>			
Burundi <sup>5</sup>			

<sup>1</sup> Mandat: de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019) au 30 juin 2022.

<sup>2</sup> Mandat: du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023).

<sup>3</sup> Mandat: de la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021) au 30 juin 2024.

<sup>4</sup> Mandat: de la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021) à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023).

<sup>5</sup> Mandat: de la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021) au jeudi 30 juin 2022.

<sup>6</sup> Israël remplace l'Autriche du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2022.

<sup>7</sup> L'Italie remplace la France du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2022.

<sup>8</sup> La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023).

<sup>9</sup> Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord remplacera l'Espagne du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2024.

## CONSEIL

### (au 1<sup>er</sup> juillet 2022)

*Président indépendant du Conseil: M. Hans Hoogeveen*

Afghanistan <sup>1</sup>	Chili <sup>2</sup>	Guinée équatoriale <sup>2</sup>	Pérou <sup>2</sup>
Afrique du Sud <sup>1</sup>	Chine <sup>2</sup>	Inde <sup>1</sup>	Philippines <sup>2</sup>
Allemagne <sup>3</sup>	Congo <sup>2</sup>	Indonésie <sup>2</sup>	Qatar <sup>3</sup>
Angola <sup>3</sup>	Costa Rica <sup>3</sup>	Iraq <sup>3</sup>	République de Corée <sup>2</sup>
Arabie saoudite <sup>1</sup>	Côte d'Ivoire <sup>3</sup>	Israël <sup>3</sup>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord <sup>2,6</sup>
Argentine <sup>3</sup>	Égypte <sup>1</sup>	Japon <sup>2</sup>	Slovénie <sup>3</sup>
Australie <sup>1</sup>	Érythrée <sup>1</sup>	Kenya <sup>3</sup>	Suède <sup>1</sup>
Bahamas <sup>3</sup>	États-Unis d'Amérique <sup>3</sup>	Koweït <sup>2</sup>	Tunisie <sup>1</sup>
Bangladesh <sup>2</sup>	Éthiopie <sup>2</sup>	Luxembourg <sup>4</sup>	
Bélarus <sup>2</sup>	Fédération de Russie <sup>4</sup>	Malaisie <sup>1,5</sup>	
Bosnie-Herzégovine <sup>2</sup>	France <sup>4</sup>	Mauritanie <sup>3</sup>	
Brésil <sup>3</sup>	Guatemala <sup>4</sup>	Mexique <sup>3</sup>	
Cameroun <sup>4</sup>	Guinée <sup>3</sup>	Nicaragua <sup>2</sup>	
Canada <sup>3</sup>		Pakistan <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> Mandat: du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023).

<sup>2</sup> Mandat: de la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021) au 30 juin 2024.

<sup>3</sup> Mandat: du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'à la fin de la quarante-quatrième session de la Conférence (2025).

<sup>4</sup> Mandat: de la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021) à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023).

<sup>5</sup> La Malaisie remplace la Thaïlande du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023).

<sup>6</sup> Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord remplacera l'Espagne du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2024.

# **RAPPORT**

---

# **DU CONSEIL DE LA FAO**

**Cent soixante-neuvième session**  
**8 avril 2022**

---

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

© FAO, 2022

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

---

## Table des matières

---

	<b>Page</b>
Questions liminaires .....	1
Allocution du Directeur général .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Élection des trois vice-présidents .....	1
Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) .....	2
<b>Annexe A</b> .....	<b>4</b>
<b>Ordre du jour de la cent soixante-neuvième session du Conseil</b> .....	<b>4</b>
<b>Annexe B</b> .....	<b>5</b>
<b>Liste des documents</b> .....	<b>5</b>



## Questions liminaires<sup>1</sup>

1. La cent soixante-neuvième session du Conseil s'est tenue le 8 avril 2022 sous la présidence de M. Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil.
2. Cette session d'un jour du Conseil, qui n'était pas programmée, a été organisée conformément au paragraphe 1 de l'article XXV du Règlement général de l'Organisation et au paragraphe 4 de l'article II du Règlement intérieur du Conseil, à la requête présentée par écrit par 43 pays membres et co-signée par une Organisation membre, et après consultation du Directeur général et du Président indépendant du Conseil.
3. La session a été organisée selon des modalités hybrides, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des problèmes de santé publique qui en découlent. Ainsi, certains représentants ont participé à la session en personne, au Siège de la FAO, et d'autres en visioconférence.
4. Le Conseil a confirmé, conformément à l'article VIII de son Règlement intérieur, qu'il consentait à la suspension de l'application des articles incompatibles avec l'organisation d'une session selon des modalités hybrides, en particulier l'article II, paragraphe 3 du Règlement, qui dispose que toutes les sessions du Conseil se tiennent au Siège de l'Organisation.

## Allocution du Directeur général<sup>2</sup>

5. Le Directeur général, M. Qu Dongyu, a prononcé un discours à l'adresse du Conseil.

## Adoption de l'ordre du jour<sup>3</sup>

6. Le Conseil a pris note de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et a adopté l'ordre du jour de la session.
7. L'ordre du jour est reproduit à l'*annexe A* du présent rapport.

## Élection des trois vice-présidents<sup>4</sup>

8. Le Conseil a élu trois vice-présidents pour sa session: M. Khaled Ahmad Zekriya (Afghanistan); M<sup>me</sup> Demitu Hambisa Bonsa (Éthiopie); M<sup>me</sup> Michèle Pranchère-Tomassini (Luxembourg).

---

<sup>1</sup> CL 169/PV/1; CL 169/PV/2.

<sup>2</sup> CL 169/PV/1; CL 169/PV/2.

<sup>3</sup> CL 169/1; CL 169/INF/4; CL 169/PV/1; CL 169/PV/2.

<sup>4</sup> CL 169/PV/1; CL 169/PV/2.

## **Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)<sup>5</sup>**

9. Le Conseil a rejeté, par voie de scrutin, une motion de suspension de séance, telle que visée par les dispositions de l'article XII, paragraphes 21 et 24, du Règlement général de l'Organisation (RGO).

10. Le Conseil a décidé, par voie de scrutin<sup>6,7</sup>, d'adopter la proposition contenue dans le document portant la cote CL 169/4, dont 80 Membres de la FAO, y compris 22 États membres du Conseil, se sont portés co-auteurs, tel qu'indiqué dans le document portant la cote CL 169/4 Add.1. En conséquence, le Conseil a adopté la décision ci-après:

### **11. Le Conseil:**

- a) **a fait sienne et réaffirmé la résolution adoptée le 2 mars 2022 par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa onzième session extraordinaire d'urgence (A/RES/ES-11/1);**
- b) **a déclaré que l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, avec la participation du Bélarus, est contraire aux objectifs et aux buts de l'Organisation qui figurent dans le préambule de la Constitution et aux obligations acceptées par la Fédération de Russie et le Bélarus en tant que Membres de l'Organisation, et a exigé la cessation immédiate de l'usage de la force contre l'Ukraine, y compris la prise pour cible de civils et d'infrastructures civiles d'approvisionnement alimentaire et de production agricole et l'aggravation de l'insécurité alimentaire mondiale;**
- c) **s'est dit extrêmement préoccupé par les conséquences du conflit sur l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans le monde, du fait que l'Ukraine, la Fédération de Russie et la région sont parmi les plus gros exportateurs mondiaux de céréales, de graines oléagineuses et d'autres produits agricoles, alors que des millions de personnes sont déjà en proie à la famine ou exposées à un risque immédiat de famine ou à une grave insécurité alimentaire dans plusieurs régions du monde;**
- d) **a souligné l'importance du rôle joué par la FAO, en coordination et en collaboration avec d'autres entités et organes compétents des Nations Unies, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome et les institutions financières internationales, dans l'examen, dans les limites de son mandat, des conséquences du conflit en Ukraine et sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales;**
- e) **a demandé au Directeur général:**
  - i. **de tirer parti du rôle de la FAO, en tant qu'organisation détentrice de connaissances, pour suivre de près les conséquences sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris grâce à l'analyse régulière et complète des données relatives aux effets du conflit sur les systèmes alimentaires;**
  - ii. **d'examiner les conséquences du conflit sur la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et du Programme de travail et budget 2022-2023, et de formuler des recommandations à ce sujet;**
  - iii. **de mettre au point des plans à effet immédiat et à moyen et long termes visant à atténuer les effets du conflit en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale en prévoyant, entre autres, des interventions d'urgence, une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires;**
  - iv. **de tenir les Membres informés à ce sujet en tenant régulièrement des séances d'information et des consultations et en communiquant périodiquement des informations**

<sup>5</sup> CL 169/3; CL 169/3 Add.1; CL 169/4; CL 169/4 Add.1; CL 169/5; CL 169/6; CL 169/7; CL 169/PV/1; CL 169/PV/2.

<sup>6</sup> Résultats du vote par appel nominal. Suffrages exprimés: 27; voix pour: 23; voix contre: 4; abstentions: 16.

<sup>7</sup> Le Brésil, la Chine, l'Égypte et l'Indonésie ont émis une déclaration expliquant leur vote, laquelle figure dans le compte rendu *in extenso* de la session (CL 169/PV/2).

**aux organes directeurs de la FAO;****f) a décidé d'ajouter cette question à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil de la FAO, qui aura lieu en juin 2022.**

12. Le Conseil, à l'issue d'un vote par appel nominal qui s'est tenu conformément aux dispositions de l'article XII, paragraphe 7, alinéa a), du RGO, a rejeté la proposition qui lui était présentée pour décision dans le document portant la cote CL 169/6<sup>8</sup>.

13. Par ailleurs, les membres du Conseil ont insisté sur le rôle de premier plan que la FAO jouait dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, et ont souligné qu'il importait de poursuivre les travaux dans le cadre de l'Acte constitutif et du mandat qui sont ceux de la FAO en sa qualité d'organisation spécialisée du système des Nations Unies.

14. Le Conseil a examiné les documents portant les cotes CL 169/3 et CL 169/3/Add. 1, intitulés *Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, et les Membres ont souligné qu'il fallait mener des actions et prendre des mesures conjointes et coordonnées, et notamment que la FAO prête assistance aux Membres, pour résoudre les difficultés actuelles et atténuer l'impact sur la sécurité alimentaire aux niveaux national et mondial, soit:

- a) faire en sorte que le commerce de denrées alimentaires et d'engrais se poursuive afin que la Fédération de Russie et l'Ukraine puissent satisfaire leurs besoins de production et de consommation nationaux ainsi que la demande mondiale;
- b) trouver de nouvelles sources, plus variées, d'approvisionnement alimentaire afin que les pays qui dépendent directement des importations de produits alimentaires provenant d'Ukraine et de Fédération de Russie puissent amortir les chocs dus à la guerre et restent résilients;
- c) venir en aide aux groupes vulnérables, tels que les bénéficiaires du plan d'intervention rapide de la FAO pour l'Ukraine (mars-mai 2022), notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés et ceux qui sont directement touchés par la guerre;
- d) éviter les réponses politiques au cas par cas, en évaluant attentivement les mesures adoptées dans les pays concernés par d'éventuels bouleversements découlant de la guerre pour les mettre en balance avec les effets préjudiciables qu'elles pourraient avoir sur les marchés internationaux à court et à long termes;
- e) renforcer la transparence des marchés mondiaux et faciliter le dialogue et la coordination entre les Membres à l'aide d'initiatives telles que le Système d'information sur les marchés agricoles du G20;
- f) freiner la propagation de la peste porcine africaine.

15. Le Conseil a exprimé ses remerciements à la FAO pour son travail en Ukraine et dans d'autres zones touchées par un conflit, a pris note des informations données par l'Organisation et a souligné qu'il était important de préserver l'intégrité des décisions prises antérieurement par le Conseil et la Conférence en ce qui concerne le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.

---

<sup>8</sup> L'Indonésie a émis une déclaration expliquant son vote, laquelle figure dans le compte rendu *in extenso* de la session (CL 169/PV/2).

## **Annexe A**

### **Ordre du jour de la cent soixante-neuvième session du Conseil**

---

Allocution d'ouverture du Président indépendant du Conseil

Allocution du Directeur général

**Point 1:** Adoption de l'ordre du jour

**Point 2:** Élection des trois vice-présidents

**Point 3:** Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

**Point 4:** Autres questions

---

**Annexe B****Liste des documents**

---

CL 169/1	Ordre du jour provisoire
CL 169/3	Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
CL 169/3 Add.1	Additif 1 – Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
CL 169/4	Annexe aux lettres des Membres de la FAO – Proposition de texte soumise au Conseil pour examen et décision
CL 169/4 Add.1	Lettre de 80 Membres de la FAO co-auteurs de la proposition de décision du Conseil
CL 169/5	Lettre de la Fédération de Russie – Proposition pour la cent soixante-neuvième session du Conseil
CL 169/6	Lettre de la Fédération de Russie – Proposition de projet de conclusions
CL 169/7	Lettre du Nicaragua – Proposition relative à l'ordre du jour de la cent soixante-neuvième session du Conseil

**Série CL 169 INF**

CL 169/INF/2	Lettres des Membres de la FAO – Demande de convocation d'une session du Conseil non programmée et proposition d'ordre du jour et de projet de décision
CL 169/INF/3	Lettre de la Fédération de Russie – Proposition pour la cent soixante-neuvième session du Conseil
CL 169/INF/4	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CL 169/INF/5	Lettre des États-Unis d'Amérique et de la France – proposition formelle soumise au Conseil pour décision

**Autres documents**

Liste des délégués et observateurs

<b>CL 169/Draft Report</b>	Projet de rapport du Conseil réuni en plénière
----------------------------	--

**Série CL 169 PV**

CL 169/PV/1 à Comptes rendus *in extenso* des séances plénières  
CL 169/PV/2

**Série CL 169 OD**

CL 169/OD/1 Programme des séances

## COMITÉ DU PROGRAMME (juillet 2021 - juillet 2023)

### Présidente

M<sup>me</sup> Yael Rubinstein  
(Israël)

### Membres

Argentine (M. Carlos Bernardo Cherniak)  
Brésil (M. Fernando José Marroni de Abreu)  
Canada (M. Maarten de Groot)  
Chine (M. Ni Hongxing)  
France (M<sup>me</sup> Delphine Babin-Pellier)  
Inde (M. Bommakanti Rajender)

Iraq (M. Zaid Al-Ani)  
Mali (M<sup>me</sup> Traoré Halimatou Koné)  
Norvège (M. Morten Aasland)  
Nouvelle-Zélande (M. Donald Syme)  
Soudan (M<sup>me</sup> Saadia Elmubarak Ahmed Daak)  
Zambie (M. Kayoya Masuhwa)

<https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/substitute-representatives/fr/>

## COMITÉ FINANCIER (juillet 2021 - juillet 2023)

### Présidente

M<sup>me</sup> Imelda Smolcic  
(Uruguay)

### Membres

Arabie saoudite (M. Mohammed M. Alghamdi)  
Australie (M<sup>me</sup> Lynda Hayden)  
Égypte (M. Haitham Abdelhady)  
États-Unis d'Amérique (M<sup>me</sup> Jennifer Harhigh)  
Éthiopie (M. Kaba Urgessa Dinssa)  
Fédération de Russie (M. Vladimir V. Kuznetsov)

Japon (M. Kuraya Yoshihiro)  
Mexique (M. Miguel García Winder)  
Niger (M<sup>me</sup> Rahila Rabiou Tahirou)  
Panama (M. Tomás Duncan Jurado)  
Suède (M<sup>me</sup> Pernilla Ivarsson)  
Thaïlande (M. Thanawat Tiensin)

<https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>

## COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (juillet 2021 - juillet 2023)

### Présidente

M<sup>me</sup> Alison Storsve  
(États-Unis d'Amérique)

### Membres

Afghanistan (M. Khaled Ahmad Zekriya)  
Algérie (M<sup>me</sup> Lamia Ben Redouane)  
Canada (M<sup>me</sup> Julie Emond)  
Fidji (M<sup>me</sup> Esala Nayasi)

Nicaragua (M<sup>me</sup> Mónica Robelo Raffone)  
Philippines (M<sup>me</sup> Nina P. Cainglet)  
Slovaquie (M<sup>me</sup> Zora Weberova)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM 2022

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
samedi 31 décembre 2022	Afrique du Sud (A) <sup>2</sup> Allemagne (D) Arabie saoudite (B) Canada (D) République dominicaine (C) <sup>1</sup> Somalie (A)	Australie (D) Burundi (A) Cuba (C) Espagne (D) Madagascar (A) Turkménistan (B)
dimanche 31 décembre 2023	Argentine (C) <sup>3,4</sup> Brésil (C) <sup>5</sup> Danemark (D) Hongrie (E) Maroc (A) Norvège (D)	Chine (B) Japon (D) Lesotho (A) Mexique (C) Pologne (E) Royaume-Uni (D)
mardi 31 décembre 2024	Bangladesh (B) <sup>6</sup> États-Unis d'Amérique (D) Iran (B) <sup>7</sup> Pays-Bas (D) Pérou (C) Sénégal (A)	Fédération de Russie (E) France (D) Ghana (A) Inde (B) République de Corée (B) Suède (D)

<sup>1</sup> La République dominicaine et l'Argentine sont convenues de partager un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: la République dominicaine remplace l'Argentine du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022.

<sup>2</sup> L'Afrique du Sud et l'Angola sont convenues de partager un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Afrique du Sud remplace l'Angola du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

<sup>3</sup> Siègle occupé par roulement et qui revient à un pays de la liste C pour la période 2021-2023 à savoir l'Argentine.

<sup>4</sup> L'Argentine et le Guatemala sont convenus de partager un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Argentine remplace le Guatemala à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<sup>5</sup> Le Brésil et le Guatemala sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Brésil siège en 2021 et 2022 et le Guatemala siège en 2023.

<sup>6</sup> Le Bangladesh et l'Iran sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Bangladesh siège du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 et l'Iran du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

<sup>7</sup> L'Iran et le Koweït sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Iran siège du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et le Koweït du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

## MEMBRES DE LA FAO

**194 États Membres**  
**2 Membres associés**  
**1 Organisation membre**

Afghanistan	Honduras	République de Moldova
Afrique du Sud	Hongrie	République démocratique du Congo
Albanie	Îles Cook	République démocratique populaire lao
Algérie	Îles Féroé	République dominicaine
Allemagne	(Membre associé)	République populaire démocratique de Corée
Andorre	Îles Marshall	République-Unie de Tanzanie
Angola	Îles Salomon	Roumanie
Antigua-et-Barbuda	Inde	Royaume-Uni
Arabie saoudite	Indonésie	Rwanda
Argentine	Iran (République islamique d')	Sainte-Lucie
Arménie	Iraq	Saint-Kitts-et-Nevis
Australie	Irlande	Saint-Marin
Autriche	Islande	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Azerbaïdjan	Israël	Samoa
Bahamas	Italie	Sao Tomé-et-Principe
Bahreïn	Jamaïque	Sénégal
Bangladesh	Japon	Serbie
Barbade	Jordanie	Seychelles
Bélarus	Kazakhstan	Sierra Leone
Belgique	Kenya	Singapour
Belize	Kirghizistan	Slovaquie
Bénin	Kiribati	Slovénie
Bhoutan	Koweït	Somalie
Bolivie (État plurinational de)	Lesotho	Soudan
Bosnie-Herzégovine	Lettonie	Soudan du Sud
Botswana	Liban	Sri Lanka
Brésil	Libéria	Suède
Brunéi Darussalam	Libye	Suisse
Bulgarie	Lituanie	Suriname
Burkina Faso	Luxembourg	Tadjikistan
Burundi	Macédoine du Nord	Tchad
Cabo Verde	Madagascar	Tchéquie
Cambodge	Malaisie	Thaïlande
Cameroun	Malawi	Timor-Leste
Canada	Maldives	Togo
Chili	Mali	Tokélaou
Chine	Malte	(Membre associé)
Chypre	Maroc	Tonga
Colombie	Maurice	Trinité-et-Tobago
Comores	Mauritanie	Tunisie
Congo	Mexique	Turkménistan
Costa Rica	Micronésie	Turquie
Côte d'Ivoire	(États fédérés de)	Tuvalu
Croatie	Monaco	Ukraine
Cuba	Mongolie	Union européenne
Danemark	Monténégro	(Organisation membre)
Djibouti	Mozambique	Uruguay
Dominique	Myanmar	Vanuatu
Égypte	Namibie	Venezuela
El Salvador	Nauru	(République bolivarienne du)
Émirats arabes unis	Népal	Viet Nam
Équateur	Nicaragua	Yémen
Érythrée	Niger	Zambie
Espagne	Nigéria	Zimbabwe
Estonie	Nioué	
Eswatini	Norvège	
États-Unis d'Amérique	Nouvelle-Zélande	
Éthiopie	Oman	
Fédération de Russie	Ouganda	
Fidji	Ouzbékistan	
Finlande	Pakistan	
France	Palaos	
Gabon	Panama	
Gambie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Géorgie	Paraguay	
Ghana	Pays-Bas	
Grèce	Pérou	
Grenade	Philippines	
Guatemala	Pologne	
Guinée	Portugal	
Guinée équatoriale	Qatar	
Guinée-Bissau	République arabe syrienne	
Guyana	République centrafricaine	
Haïti	République de Corée	